

IFSPORT

Institut d'accompagnement
et de Formation Sportive

Sud

LE LIVRET D'ACCUEIL DES STAGIAIRES

Bienvenue à IFSPORT SUD,
l'institut d'accompagnement
et de formation du sport en
milieu rural région sud



SOMMAIRE



Présentation d'IFSPORT SUD

1. Notre offre de formation
2. Nos formations en quelques chiffres
3. Notre équipe
4. Un engagement de qualité

Informations pratiques pour le stagiaires

1. Accueil
2. Horaires
3. Contacts
4. Plan d'accès
5. Présentation
6. Equipement
7. Hébergement / Restauration

Organisation de votre formation

1. Contenus de formation
2. Convocation
3. Déroulé de formation
4. Présence et assiduité
5. Contrôle des connaissances
6. Satisfaction

Notre offre de formation

Nos formations professionnelles :

- Le BPJEPS MAPST (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et des Sport mention Multi Activités Physiques ou Sportives pour Tous
- MAPSTitude 100% (classe préparatoire au BPJEPS MAPST
- SSO/SSBE (montée en compétence sur la prise en charge du SPORT SANTE bien être et sur prescription médicale



Nos formations "réseaux" :

IFSPORT SUD propose une grande variété de formation à destination des dirigeants bénévoles. Elle vise à développer les compétences essentielles à la gestion et au bon fonctionnement des associations sportives. Elle accompagne les dirigeants dans leurs responsabilités, en favorisant une gouvernance sécurisée, responsable et en adéquation avec nos valeurs

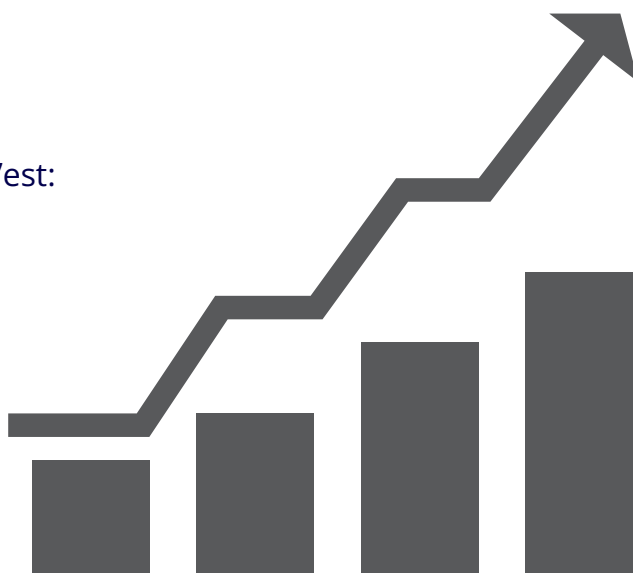
Nos formations "fédérales" :

IFSPORT SUD est l'institut d'accompagnement et de formation sportive du sport en milieu rural région sud. A ce titre, nos formations fédérales s'adressent aux animateurs bénévoles souhaitant encadrer une activité sportive en toute sécurité. Elles permettent d'acquérir les bases pédagogiques, techniques et réglementaires nécessaires pour animer des séances adaptées à tous les publics et contribuer au développement des disciplines en milieu rural.

Quelques chiffres

En 2025 IFSPORT SUD a dispensé :
7 formations et accueilli 49 stagiaires
Le taux de satisfaction général est de 87,9%

Le réseau sport en milieu rural région Sud c'est:
4 comité départementaux
55 associations affiliées
et près de 6000 adhérents



Notre équipe :



STÉPHANE VIAL
Directeur

ALAIN ARIA
Responsable Qualité

ANNIE PAPPFAVA
Responsable Administrative

ALEXIA YSNEL
Responsable Pédagogique

FORMATEURS(TRICES)

JONAS BOURGUIGNON
Sports CO

ROMAIN DELÂGE
Expression Corporelle

CHISTOPHE LABIT
Anatomie /
Physiologie

FANNY SANT
Sport Santé

DAVID PIEL
Communication
& Pleine nature

MURIEL GILLES
Pleine nature &
Expression corporelle

SOPHIE SICARD
Communication

SÉBASTIEN DOUANY
Coordo Projet /
Sport CO

ANTHONY ROPPA
Sports de Glisse

ALICE TORCY
Sport Santé

Référent handicap, RGPD et « Sécurité prévention des risques professionnels. » :
Stéphane VIAL

Référente RSO et « harcèlement sexuel et les agissements sexistes » :
Annie PAPPFAVA



La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante:
ACTIONS DE FORMATION

Informations pratiques

Située dans le département des Bouches-du-Rhône en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. IFSPORT SUD fait partie de la métropole d'Aix-Marseille-Provence et est domicilié sur la commune de Lambesc

LAMBESC est située à une trentaine de kilomètres au nord-ouest d'Aix-en-Provence, entre la rive gauche de la Durance et les contreforts de la chaîne des Côtes.

La situation centrale de Lambesc (proximité des autoroutes A51 et A7, Gare TGV d'Aix-en-Provence, Aéroport Marseille Provence), ainsi que les facilités de parking (gratuit) et de restauration renforcent son accessibilité.



IFSPORT SUD Institut d'Accompagnement et de Formation Sportive
Domaine de Garachon - RD7 - 13410 LAMBESC

Horaires

Horaires ouvertures des bureaux : 8h30/12h30 – 13h30/17h30

Contacts

Téléphone Standard : 06 21 9 4 36 40
contact@ifsportsud.fr

Plan d'accès

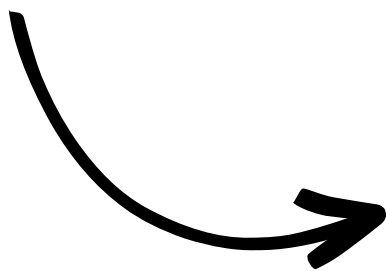
Latitude 43.67503 / Longitude 5.216776



Le centre de formation



Organisé à l'intérieur de la MFR de Lambesc, le centre de formation peut accueillir jusqu'à 30 personnes. L'équipement dont il bénéficie vous permettra d'optimiser et de rendre interactif vos temps de travail



L'accessibilité des salles de formation

Les formations peuvent avoir lieu tout ou partie en distanciel ou en présentiel. Le lieu de la formation est également accessible aux personnes à mobilité réduite (places de parking réservées, sanitaires accessibles en fauteuil...)

Formation en présentiel

La formation présentielle se déroule à **IFSPORT SUD**.

Tous les lieux, accueils et salles de formation, respectent les exigences de distanciation sociale et des barrières pour votre santé et votre sécurité collectives et individuelles.

L'adresse du lieu de formation vous est communiquée sur votre convocation. Le plan d'accès se trouve en page 6 du présent livret.

Formation en distanciel

La formation en classe virtuelle se déroule sur une plateforme web spécifiquement dédiée à ce type d'activité.

Cet environnement d'enseignement et d'apprentissage recrée à distance les conditions d'une formation en salle permettant notamment de :

- Echanger avec le formateur et les autres participants
- Visualiser les supports multimédias téléchargeables
- Réaliser des travaux collectifs ou en ateliers par sous-groupes suivis en direct par le formateur,
- D'évaluer les acquis durant et en fin de formation

L'invitation à la connexion sur la plateforme de la classe virtuelle est envoyée à votre adresse mail.

Un guide de connexion est joint à votre convocation.

L'équipement des salles de formation présentielle

Toutes les salles d'IFSPORT SUD sont équipées d'un tableau blanc, de matériel multimédia et d'un vidéo projecteur permettant une animation collaborative.

Le lieu de formation permet les distances de sécurité sanitaire exigées entre chaque apprenant et leur formateur et est limité en nombre de personnes selon la superficie de la pièce.

L'entretien des parties communes (toilettes etc...) ont une fréquence de nettoyage hebdomadaires. Des lingettes et du gel hydroalcoolique sont mis à disposition dans les salles.

Restauration et hébergement

IFSPORT SUD via son partenaire MFR propose un service de restauration et d'hébergement sur site. La situation géographique de nos locaux à proximité du golf de Pont Royal, facilite également de nombreuses possibilités de restauration et d'hébergement.

ORGANISATION DE VOTRE FORMATION

Contenu de votre formation

A votre inscription au programme de formation, vous devez renseigner (ou votre employeur) un questionnaire d'analyse du besoin afin de :

- Valider les objectifs de la formation objets de la demande
- Anticiper les connaissances et les compétences visées
- Exprimer d'éventuelle attentes ou souhaits autour d'une situation professionnelle vécue ou une question technique particulière.

Une convention de formation est éditée à laquelle est annexé le programme détaillé de la formation, mettant en parallèle les objectifs de formation, les méthodes pédagogiques envisagées, les moyens d'encadrement et les modalités d'évaluation des acquis et de satisfaction des apprenants. Accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap

IFSPORT SUD s'engage à :

- Accueillir les personnes handicapées en formation sans discrimination.
- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leurs parcours

Votre convocation à la session de formation

La convocation à la session de formation que vous vous apprêtez à suivre, vous est adressée par email.

Elle mentionne :

- Le titre de la formation
- Le planning indiquant les dates et durées ainsi que les heures et les lieux de rendez-vous pour chaque séquence de la formation réalisée en présentiel et/ou en distanciel.
- Le nom de votre formateur,
- Les coordonnées de votre contact à **IFSPORT SUD**
- Les objectifs opérationnels visés
- Le rappel des prérequis de connaissance pour accéder à la formation,
- Les modalités de l'évaluation des nouveaux acquis.

Si vous suivez une Formation présentielle

Il peut être mentionné sur votre convocation, la nécessité de vous munir de votre PC portable.

Sont

également annexés à celle-ci, sous format PDF, le présent Livret d'accueil contenant le règlement intérieur

à respecter ainsi que le plan d'accès et les conditions d'accueil du lieu de la formation.

Si vous suivez une Formation distancielle

La convocation fait mention de l'invitation à recevoir par mail pour se connecter à la plateforme de votre classe virtuelle.

Sont également annexés à celle-ci, sous format PDF, le présent Livret d'accueil contenant le règlement intérieur à respecter et le guide de connexion à la plateforme de classe virtuelle.

Vos horaires de formation

Les horaires de la formation établis sont indiqués sur votre convocation indiquant les dates et durées, heures et lieux de rendez-vous pour chaque séance de la formation en présentiel et/ou distanciel.

Formation en présentiel

La formation est prévue sur une durée journalière de 8 heures.

Moments de pause : Une pause de 10 minutes le matin et l'après-midi de la formation est prévue dans l'itinéraire pédagogique.

Pause déjeuner : L'heure de déjeuner est convenue d'un commun accord entre le formateur et les stagiaires. Sauf souhait contraire par vous-même ou votre employeur, le déjeuner est pris en commun avec le formateur.

Formation en distanciel

La durée maximum d'une séquence en distanciel est de 3h30. Deux séquences par journées peuvent être réalisées entrecoupées par le temps de déjeuner ou de travaux individuels restitués lors de la séquence suivante.

Votre formateur

Votre formateur est reconnu dans notre phase de recrutement pour ses qualités et expériences professionnelles. Il maintient ses connaissances en continu dans son domaine d'activité. Nous accompagnons nos formateurs dans la maîtrise des méthodes et la capitalisation des nouvelles techniques, moyens et outils pédagogiques pour que les formations soient concrètes et opérationnelles qu'elles soient en présentiel ou en distanciel. Selon le programme, un ou plusieurs formateurs ont été choisis pour leur maîtrise du domaine qu'ils animent. Ensemble durant votre formation, ils enrichissent et élargissent votre vision du sujet traité par leurs propres expériences, méthodologies de travail et de réflexions qu'ils mènent au quotidien. Le questionnaire d'analyse de votre besoin de formation que vous avez rempli a été transmis à votre formateur. Si vos demandes sont d'intérêt général et entrent dans le champ du programme que vous avez choisi, elles sont intégrées par l'intervenant au contenu de la formation.

Le déroulement de votre formation en présentiel et/ou distanciel

Votre formateur inaugure la session par la présentation du sujet de la formation qui vous réunit et, poursuit par un tour de table des stagiaires. Celui-ci fait partie intégrante de la stratégie pédagogique et a pour visée l'expression par chacun de ses attentes de la formation et éventuellement de questions spécifiques qui seront traitées dans les mêmes conditions et limites que celles posées en amont de la formation.

La formation pratique est fortement privilégiée afin de vous doter de compétences et de méthodologies opérationnelles dans un ou plusieurs domaines à mettre en application dès la rencontre d'une situation réelle.

Le formateur s'appuie également sur votre participation et votre expérience afin de compléter et développer vos connaissances et pratiques professionnelles au contact des autres participants. Chacun des apports pédagogiques fait l'objet d'un corrigé par le formateur et d'un débat sur l'expérience vécue. Il en est de même pour les évaluations intermédiaires des acquis réalisées en fin de module

Votre présence et assiduité

Vous devez être présent(e) aux horaires de la formation indiquée sur votre convocation. En cas de retard, d'absence ou d'imprévu, il est impératif de prévenir dans les meilleurs délais votre correspondant à **IFSPORT SUD** qui préviendra votre formateur. Une attestation de présence vous sera remise à l'issue de la formation.

Formation en présentiel

Le contrôle de l'assiduité des stagiaires est assuré par la signature par demi-journée de la feuille d'émargement version papier.

Formation en distanciel

Le contrôle de l'assiduité des stagiaires est assuré par votre signature électronique en fin de séquence ou par demi-journée.

Vous pouvez signer la feuille d'émargement en accédant à votre accès extranet dont le code vous sera adressé par mail avec la convocation en amont de la formation.

Dans le cadre de notre démarche qualité et pour répondre aux exigences de notre OPCO, la formation est enregistrée.

Le contrôle de vos connaissances et de vos nouveaux acquis

Votre formation se clôture par une évaluation finale permettant de valider l'acquisition des apprentissages.

Elle est réalisée sous forme d'un QCM ou questions ouvertes du formateur.

Elle peut être complétée par une production personnelle et/ou une présentation orale

Évaluation de satisfaction

En fin de formation en présentiel ou en distanciel, il vous est demandé la mesure de votre satisfaction de la formation suivie. Celle-ci se déroule individuellement.

Cette évaluation vous permet de nous communiquer votre avis sur l'organisation de la session et les conditions d'accueil, les objectifs opérationnels qui étaient à atteindre, les méthodes pédagogiques, les moyens et supports utilisés ainsi que les qualités pédagogiques de votre formateur.

Un questionnaire de satisfaction vous est adressé par l'équipe de formation du CFSMSR qu'il conviendra de remplir et nous retourner, au même titre que le formateur qui remplira également son questionnaire.

Les appréciations que vous avez formulées font l'objet d'un enregistrement et d'une analyse qualitative de la formation et du formateur au regard des autres sessions réalisées.

Le CFSMR dispose d'un processus qualité qui prend en considération les éventuels dysfonctionnements rencontrés par les participants afin d'être proactif quant à la solution corrective adaptée tant sur le contenu de la formation elle-même que les conditions de son déroulement.

Bonne Formation

L'ÉQUIPE D'IFSPORT SUD





Préambule

IFSPORT SUD, organisme de formation professionnelle du Comité Régional du Sport e Milieu Rural est spécialisé dans la promotion, le développement et l'organisation des activités physiques et sportives sur le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Numéro de déclaration d'activité de l'organisme de formation : 93132193813

Siège social: domaine de Garachon - RD7 - BP 50 - 13410 LAMBESC

Code NAF 9312Z / SIRET: 39352943300038 / Tél.: 06 21 94 36 40 Mail: contact@ifsport.fr

www.ifsport.fr

IFSPORT SUD conçoit, élabore et dispense des formations sur l'ensemble du territoire régional. Le présent règlement intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les participants aux formations organisées par **IFSPORT SUD** dans le but d'en permettre le bon fonctionnement.

Dispositions générales

Article 1 - Objet

Conformément aux articles L 920-5-1 et suivants et R 922-1 et suivants du Code de travail, le présent règlement intérieur a pour objet :

- de définir les règles générales et permanentes de fonctionnement de l'organisme de formation
- de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de distanciation sociale de prévention contre le Covid-19
- de formaliser les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Champ d'application

Article 2 - Personnes concernées

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par **IFSPORT SUD** et ce, pour toute la durée de la formation suivie, qu'elle soit organisée en présentiel ou en distanciel. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par l'organisme de formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Hygiène et sécurité

Article 3 - Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène ainsi que des règles de distanciation sociale de prévention du COVID en vigueur dans les lieux de formation et de pause et de détente. Toutefois, conformément à l'article R.922-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur en application de la section VI du chapitre II du titre II du livre Ier du présent code, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 4 - Interdiction de fumer et de vapoter

Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'ensemble des locaux de l'établissement

Article 5 - Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées, des produits et toutes substances illicites.

Article 6 – Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Article 7 - Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment le plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

Discipline

Article 8 - Horaires des formations

Les horaires de stage en présentiel ou en distanciel sont fixés par l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires sur la convocation à la formation. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires de stage sous peine de l'application des dispositions de l'article 16.

Article 9 - Assiduité à la formation

Les stagiaires ont obligation de signer la feuille d'émargement par demi-journée de formation (matin + après-midi) qu'elle soit sous format papier ou dématérialisée.

Article 10 - Absences et retards

En cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation ainsi que l'employeur. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles précisées par la direction de l'organisme. Pour les stagiaires sous contrat, les absences non justifiées entraîneront, en application de l'article R 961-15 du code du Travail, une retenue de rémunération proportionnelle à la durée des dites absences. Les stagiaires préparant un diplôme relevant du Ministère en charge des sports s'exposent à une non validation par le jury final de la DRDJSCS en cas d'absences trop importantes. En cas d'absences injustifiées et de retards répétés les mesures définies à l'article 16 du présent règlement, pouvant conduire à l'exclusion de la formation, seront mises en œuvre.

Article 11 - Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter sur le lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente. Lorsque la formation l'exige, les stagiaires ne seront admis en formation que s'ils portent une tenue et des chaussures adaptées à la pratique sportive en intérieur et/ou en extérieur.

Article 12 - Information et affichage

La circulation de l'information se fait par affichage sur les panneaux prévus à cet effet.

Article 13 - Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 14 - Documentation pédagogique

Les contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par le CFSMR pour assurer les formations ou remis aux stagiaires sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent de transformer et de reproduire tout ou partie de ces documents.

Article 15 - Vol ou endommagement des biens personnels des stagiaires

L'organisme de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 16 - Sanctions et procédure disciplinaire

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la formation ou à en mettre en cause la continuité. Aucune sanction

ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- soit en un avertissement
- soit en un blâme ou un rappel à l'ordre
- soit en une mesure conservatoire d'exclusion temporaire
- soit en une mesure d'exclusion définitive

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le Directeur de l'organisme doit informer de la sanction prise :

- l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation d'une entreprise
- l'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation
- le CFA pour des stages relevant de la formation professionnelle en apprentissage.

Représentation des stagiaires dans le cadre des stages d'une durée supérieure à 200 heures.

Les dispositions qui suivent constituent, pour l'essentiel, la reprise des articles R. 922-8 à R. 922-12 du code du Travail. Elles ne sont pas applicables aux détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

Article 17 - Modalités de déroulement des élections

Pour les stages d'une durée supérieure à 200 heures il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires présents au moment du vote sont électeurs et éligibles.

Les candidatures sont déposées dans les 20 heures qui suivent le début du stage.

Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt vingt heures et au plus tard quarante heures après le début du stage. Le Directeur de l'organisme de formation a à sa charge l'organisation du scrutin, dont il assure le bon déroulement. Il dresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée. Les délégués sont élus pour la durée du stage. Les délégués suppléants ont vocation à exercer les fonctions ci-après énoncées (voir article 24) en l'absence des délégués titulaires. Les fonctions des délégués titulaires et suppléants prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection, dans les conditions prévues ci-dessus. Toutefois, si seul le délégué titulaire cesse ses fonctions avant la fin du stage, le délégué suppléant assure l'exercice desdites fonctions jusqu'à l'issue du stage sans qu'il soit nécessaire de procéder à une nouvelle élection.

Article 18 - Rôle des délégués des stagiaires

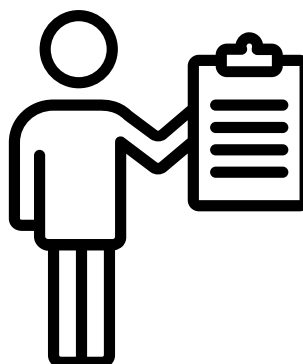
Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles

ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur. Ils ont qualité pour faire connaître au conseil de perfectionnement les observations des stagiaires sur les questions relevant de la compétence de ce conseil.

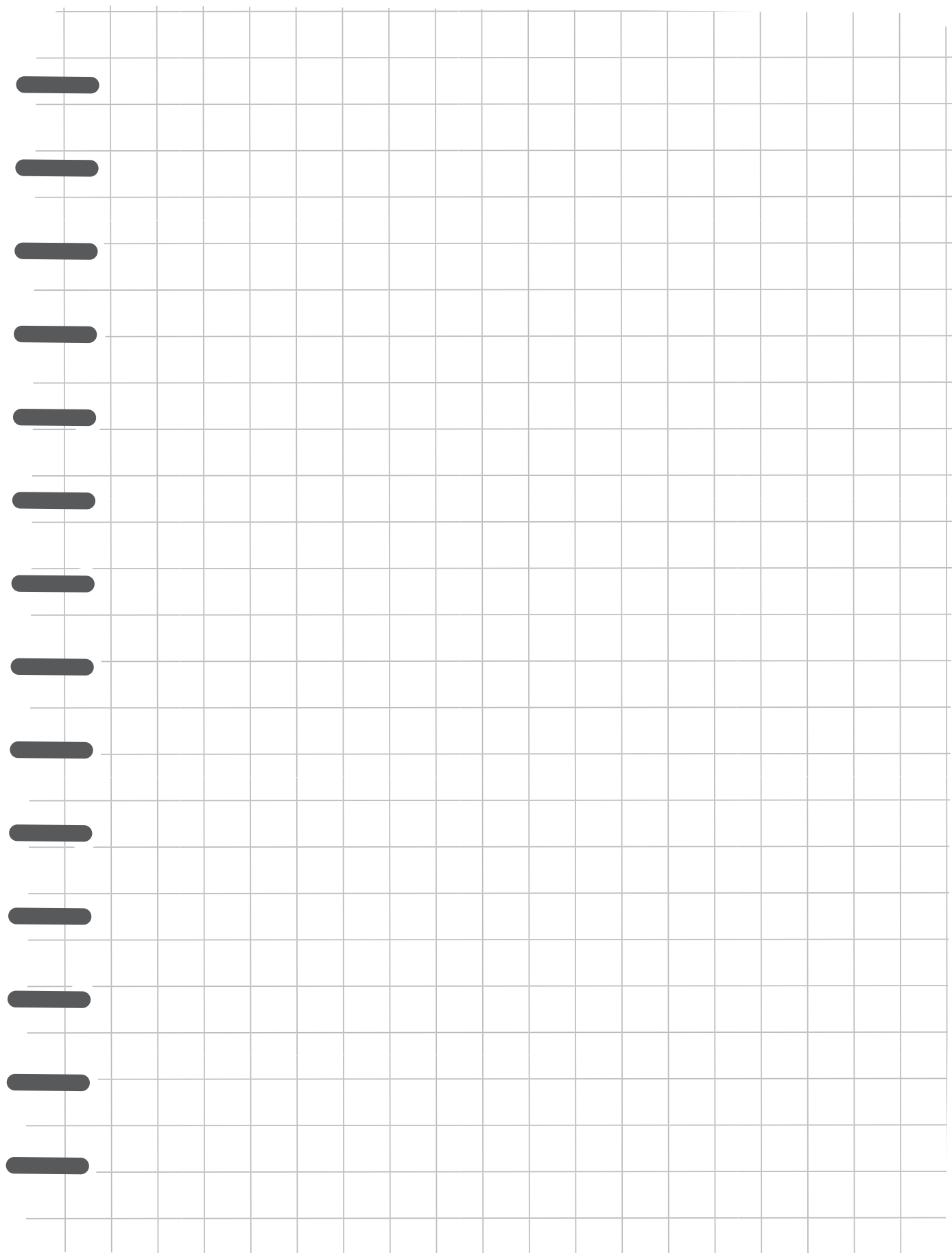
Publicité

Article 19 - Information

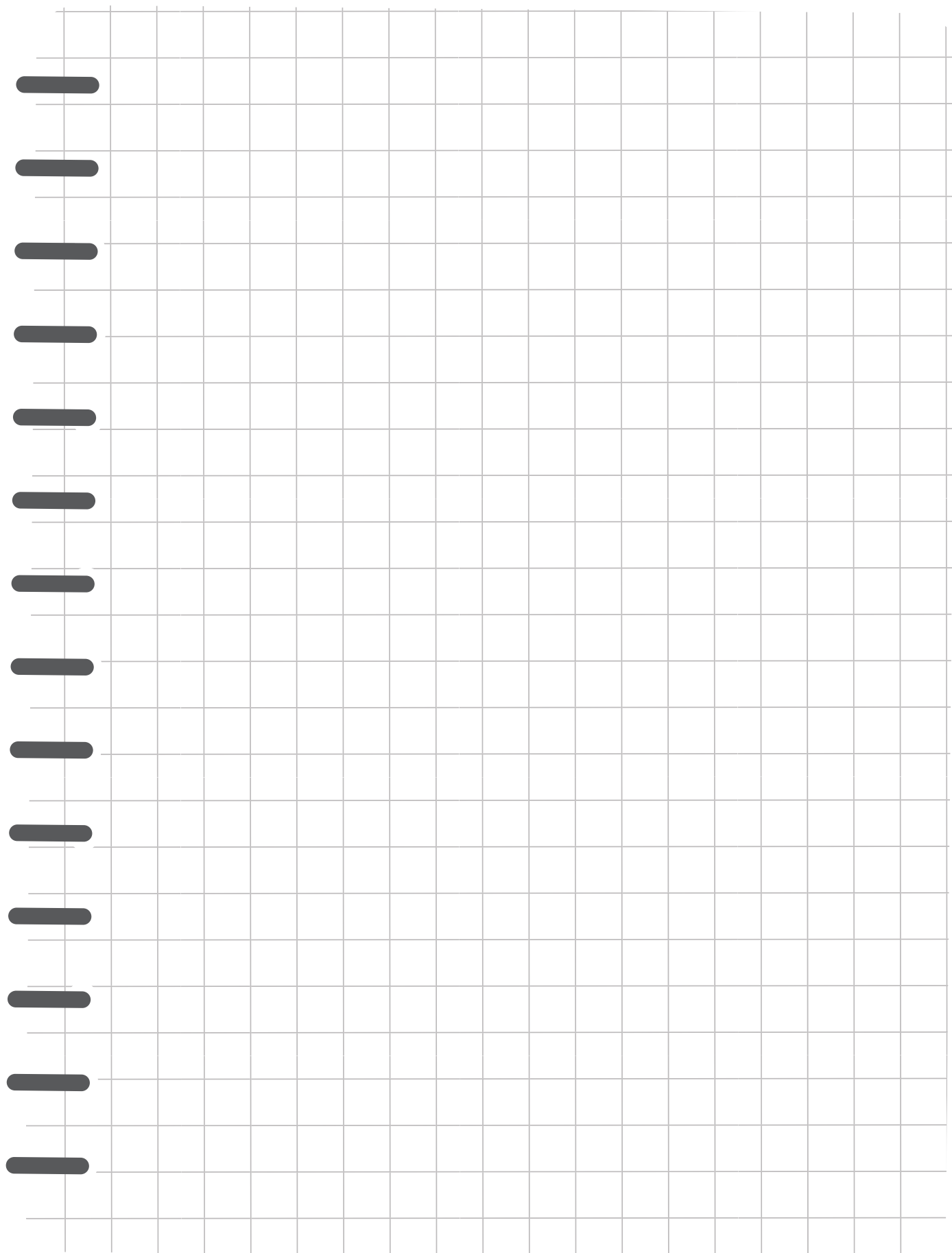
Le présent règlement intérieur contenu dans le livret d'accueil stagiaire est remis à chaque stagiaire avec sa convocation. Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux de l'organisme de formation. Le règlement intérieur ainsi que le Livret stagiaire sont également disponibles sur le site internet d'**IFSPORT SUD**.



VOS NOTES PERSONNELLES...



VOS NOTES PERSONNELLES...



Vous souhaitez intégrer nos formations ou désirez des renseignements complémentaires

Contactez-nous !

IFSPORT SUD

Domaine de Garachon - RD7 - 13410 LAMBESC

Tél : 06 21 94 36 40

Courriel : contact@ifsportsud.fr

Site : www.ifsportsud.fr

